

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ÉDITION 2023 ANNÉE 2021

REPÈRES CHIFFRÉS 2021

FLUX DE MATIÈRES, PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

EN NOUVELLE-AQUITAINE



L'ESSENTIEL

- → Environ 24,5 millions de tonnes de déchets sont produites en région en 2021.
- → Le secteur de la gestion et du recyclage des déchets emploie près de 14 000 salariés en 2021.
- → La production de déchets non dangereux non inertes des activités économiques (hors déchets des activités agricoles et sylvicoles) est estimée pour 2021 à environ 3,059 millions de tonnes.
- → 697 kg/hab.an de déchets ménagers et assimilés ont été pris en charge en 2021 par le SPPGD, en hausse de 9,2% par rapport à 2010.
- → 8,9% de la population régionale est concernée par la mise en œuvre d'une tarification incitative en 2021.
- → 56,2% des flux de déchets non dangereux non inertes produits en région sont valorisés sous forme matière et organique en région en 2021.

Nota : Pour les acronymes, se référer au lexique en fin de document

SOMMAIRE

ENVIRON 24,5 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE

PRÈS DE 14 000 EMPLOIS EN RÉGION DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

DÉMARCHES TERRITORIALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PRÈS DE 6,8 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : 4,16 MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES

DÉCHETS INERTES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS : PLUS DE 12,6 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

Traitement des déchets non dangereux non infries en région

FOCUS SUR LA FILIÈRE À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) DES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC) DES PARTICULIERS EN RÉGION

LEXIQUE

Cette synthèse fait suite au premier état des lieux des enjeux régionaux en matière d'économie circulaire, de prévention et de gestion des déchets, réalisé pour l'année 2015 par l'AREC. Il présente un état des lieux à 2021 pour les filières dont les données sont actualisées par rapport à 2020 (déchets des ménages, déchets des activités économiques, installations de traitement), déchets inertes, ainsi qu'un focus sur la filière REP des TLC des particuliers en région.











ENVIRON 24.5 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Les travaux de l'Observatoire couvrent l'ensemble des catégories de déchets (hors nucléaires), à savoir :

- → les déchets dangereux ;
- → les déchets inertes ;
- → les déchets non dangereux non inertes.

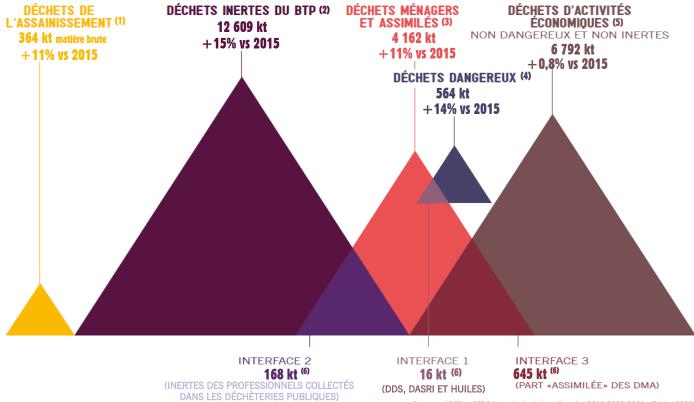
Les données sont issues de différentes sources et peuvent parfois se recouper. En effet, si l'enquête dédiée aux déchets du BTP permet de définir un gisement de déchets inertes ou si l'analyse des données de déchets dangereux du fichier national GEREP permet de disposer de quantifications spécifiques à ce flux, d'autres sources de données sont plutôt basées sur une analyse par type de producteur, comme c'est le cas des données de déchets ménagers et assimilés fournies par les collectivités et de l'estimation du gisement de déchets des activités économiques.

Il existe également d'autres données par filière, comme c'est le cas des informations fournies par les écoorganismes (filières textiles, mobiliers, emballages, déchets diffus spécifiques, piles et accumulateurs, ...), qui concernent plusieurs types de producteurs.

D'autres flux de déchets, comme les déchets du littoral ou les déchets du tourisme, restent non caractérisés pour le moment et sont inclus dans les flux de déchets ménagers et assimilés et/ou les déchets des activités économiques.

Le schéma ci-dessous propose une représentation simplifiée de l'ensemble de ces flux, en mettant en évidence les interfaces existantes entre toutes les données.

GISEMENT GLOBAL DE DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2021



Sources : AREC et CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2018-2020-2021 - Edition 2023

Note méthodologique : Gisement global = somme des déchets - somme des interfaces

- (1) Estimation 2021 sur la base du fichier GEREP Eliminateurs National
- (2) Estimation 2021 de la Cellule Economique Régionale de la Construction de Nouvelle-Aquitaine (CERC)
- (3) Déclarés à l'observatoire et incluant les déchets des collectivités collectés séparément (environ 40,5 kt)
- (4) Estimation 2020 sur la base des fichiers GEREP Eliminateurs National, import/export DREAL, et des données DASRI déclarées à l'observatoire Donnée 2021 non disponible
- (5) Estimation 2021 des DAE hors déchets de l'agriculture et de la sylviculture, selon méthodologie AREC 2021 Inclus environ 3 730 kt de déchets de l'agriculture et de la sylviculture (donnée 2018)
- (6) Estimation 2021 sur la base des données déclarées à l'Observatoire

PRÈS DE 14 000 EMPLOIS EN RÉGION DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

Les entreprises du recyclage exercent les activités de récupération, de recyclage et de valorisation des matières métalliques et autres matériaux recyclables. Elles assurent également le commerce et le négoce des matières premières recyclées. Ces entreprises font partie, avec d'autres secteurs, du paysage de la gestion et de la valorisation des déchets.

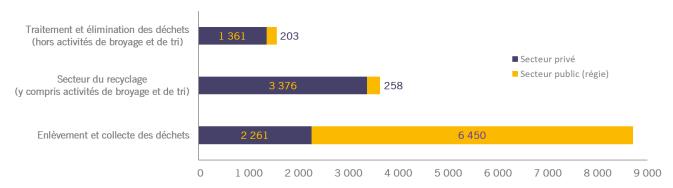


Pour l'année 2021, on dénombre 13 910 équivalentstemps plein (ETP) dans le secteur des déchets et du recyclage, répartis équitablement entre secteur privé et secteur public. Les 6 998 ETP du secteur privé (7 424 emplois) sont répartis comme suit : 3 581 emplois dans les entreprises privées du recyclage



(+6,4% / 2020), 2 399 emplois privés en ce qui concerne la collecte des déchets (stable / 2020) et 1 444 emplois pour leur traitement/dépollution (+1,3% / 2020). Ces emplois privés en région représentent 7,5% de l'effectif national. Le secteur public concerne, quant à lui, environ 6 912 ETP en régie (+5,3% / 2020).

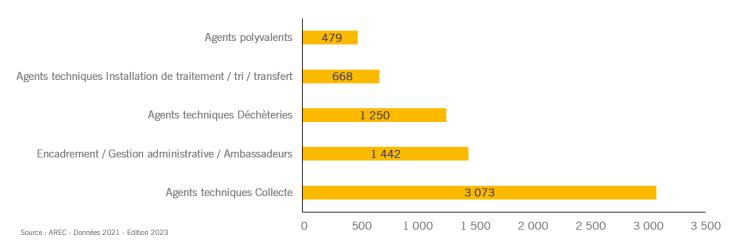
LES EMPLOIS RÉGIONAUX DE LA GESTION DES DÉCHETS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS EN 2021 (EN ETP)



Sources : ACOSS / URSSAF (juin 2022) et AREC - Données 2021- Edition 2023

Le tri des emballages ménagers représente environ 692 ETP (publics et privés), le stockage des déchets non dangereux non inertes environ 141 ETP et l'incinération de ces mêmes déchets 332 ETP.

ZOOM SUR LES EMPLOIS RÉGIONAUX DE LA GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DES COLLECTIVITÉS EN 2021 (EN ETP)



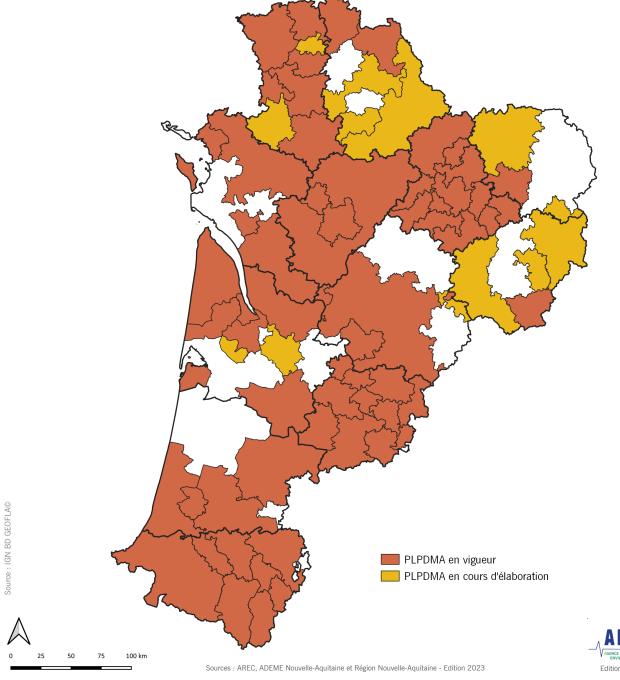


PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

La mise en œuvre sur leurs territoires d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 pour les collectivités exerçant la compétence Collecte des déchets.

Au 1er avril 2023, l'AREC recense 72 collectivités régionales engagées dans la démarche : 61 disposent d'un PLPDMA en vigueur et 11 sont en train de l'élaborer.

PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) RECENSÉS EN RÉGION AU 01/04/2023

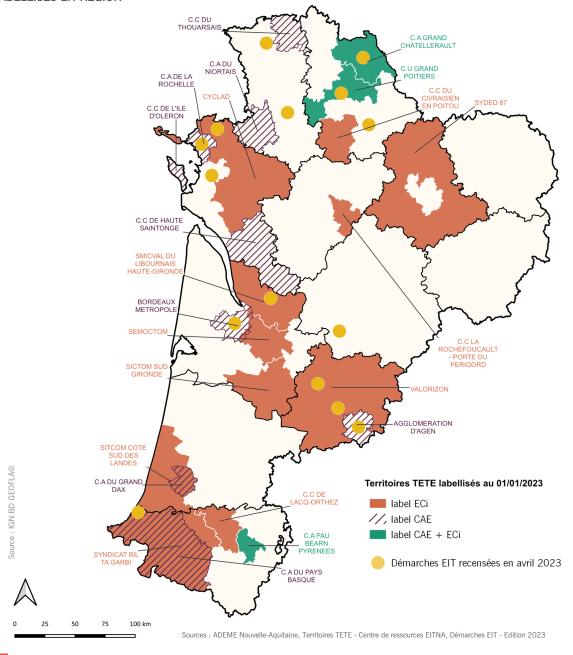


DES DÉMARCHES AMBITIEUSES VOLONTARISTES

Des démarches d'économie circulaire et de prévention des déchets sont portées en Nouvelle-Aquitaine à l'échelle territoriale en sus des PLPDMA. Certaines collectivités, porteuses de projets ambitieux sur le climat, l'air, l'énergie et l'économie circulaire se sont lancées avec l'ADEME dans le programme **Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)** visant à faire reconnaître les actions et les progrès réalisés sur leur territoire pour répondre aux enjeux de la transition écologique. Au 1^{er} janvier 2023, 23 collectivités utilisant les référentiels du programme disposent de labellisations : 9 labellisées Climat-Air-Energie (CAE), 11 labellisées ECi (Économie Circulaire) et 3 d'entres-elles disposent des 2 labels.

À l'échelle de la région, 19 démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) sont également recensées par le Centre de ressources régional EITNA (APESA, SOLTENA, CCI Nouvelle-Aquitaine), concernant des collectivités et/ou groupements d'entreprises d'un territoire, qui œuvrent à l'optimisation de l'utilisation et la valorisation de leurs ressources (matières, énergie, déchets).

DÉMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) ET TERRITOIRES ENGAGÉS TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TETE) LABELLISÉS EN RÉGION



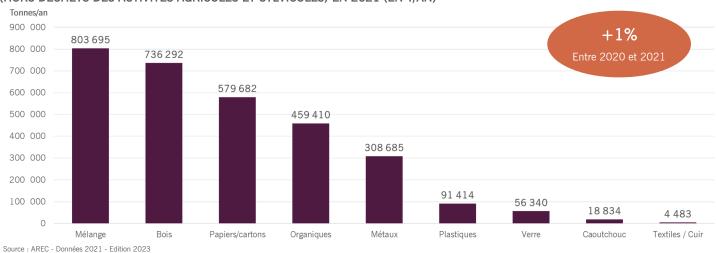


DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PRÈS DE 6,8 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS AGRICULTURE ET SYLVICULTURE)

La production de déchets non dangereux non inertes des activités économiques de la région (hors déchets des activités agricoles et sylvicoles) est estimée⁽¹⁾ pour 2021 à environ 3 058 800 tonnes, soit environ 1% de plus qu'en 2020.

PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS DÉCHETS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES) EN 2021 (EN T/AN)



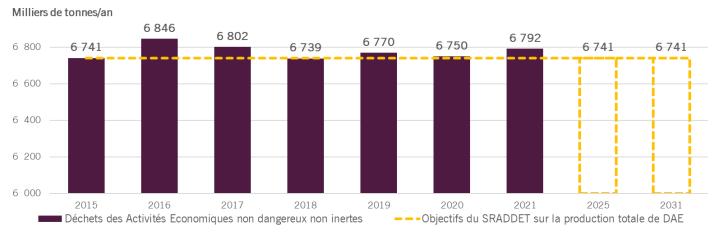
DÉCHETS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES

La production régionale de déchets des exploitations agricoles et sylvicoles est estimée à 3 733 000 tonnes (estimation 2018), hors fumier et lisier (ressources animales) et résidus de cultures (ressources végétales). L'estimation pour 2021 n'est actuellement pas disponible.

Ces déchets concernent pour 73% des déchets organiques, 26% du bois et le reste (1%) des cartons, métaux et plastiques.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET OBJECTIFS

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ENTRE 2015 ET 2021 (EN MILLIERS DE TONNES/AN) ET OBJECTIFS AUX HORIZONS 2025 ET 2031



Source : AREC - Données 2021 - Edition 2023

Une stabilisation de la production semble s'établir autour de 6,8 millions de tonnes depuis 2015. L'objectif régional visant la stabilisation de la production de déchets des activités économiques non dangereux non inertes aux horizons 2025 et 2031 par rapport à l'année 2015, malgré les perspectives de croissance de l'activité économique, est globalement atteint.

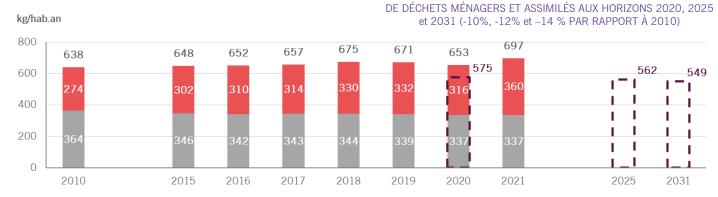
(1) estimation utilisant les résultats des enquêtes 2016 de l'INSEE sur les productions de déchets non dangereux dans l'industrie et le commerce et les données de la base ACOSS-URSSAF actualisées à 2021

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : 4,16 MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES

4,16 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été prises en charge par le SPPGD à l'échelle de la région en 2021 (+7,2% par rapport à 2020), ce qui représente 697 kg/hab.an répartis comme suit :

- → 337 kg/hab.an d'ordures ménagères et assimilées (OMA) ;
- → 360 kg/hab.an de déchets de déchèteries et autres encombrants (dont 83 kg/hab.an de gravats).

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRE 2010 ET 2021 (EN KG/HAB.AN) ET OBJECTIFS DU SRADDET AUX HORIZONS 2020, 2025 ET 2031



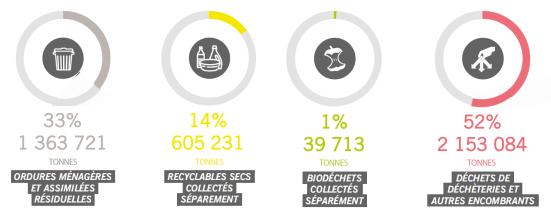
Source : AREC - Edition 2023

La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) en région en 2021 est la plus importante observée depuis 2010. Une hausse de +9.2% de cette production rapportée à l'habitant est observée sur cette période, contraire à l'objectif de réduction du SRADDET attendu en 2025 de -12%. Les ordures ménagères et assimilées (OMA) sont constantes entre 2020 et 2021 (-8% entre 2010 et 2021) : une hausse des performances des collectes sélectives des recyclables secs (+4,5%) et des

biodéchets (+11,7%) étant observée parallèlement à une diminution des OMR (-2,1%). La hausse des DMA est donc liée aux déchets de déchèteries et autres encombrants (+14% entre 2020 et 2021 et +32% entre 2010 et 2021). On notera en particulier des hausses entre 2010 et 2021 de +21% pour les **déchets verts** et de +12% pour le tout-venant contraires aux objectifs du SRADDET respectivement de -25% et -15% à l'horizon 2025.

TRADUCTION DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA PRODUCTION

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2021 PAR TYPE DE DÉCHETS



Source : AREC - Données 2021 - Edition 2023

Les déchets de déchèteries et autres encombrants constituent en 2021 la principale origine des déchets ménagers et assimilés. Leur part a augmenté de 4 points entre 2020 et 2021 (et de 9 points entre 2010 et 2021) au profit de celle des ordures ménagères résiduelles. Les parts de recyclables secs et de biodéchets restent stables : celle des biodéchets collectés séparément représentant toujours 1% de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.



DES DISPARITÉS DE PRODUCTION TOUJOURS IMPORTANTES ENTRE DÉPARTEMENTS

COMPOSITION DÉPARTEMENTALE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN 2021 ET ÉVOLUTION DÉPUIS 2010

DEPUIS 2010	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES	RECYCLABLES SECS HORS VERRE	VERRE	BIODÉCHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT	DECHETS DE DÉCHÈTERIES ET AUTRES ENCOMBRANTS (hors gravats)	GRAVATS	TOTAL DMA	ÉVOLUTION TOTAL DMA 2010-2021
CHADENTE	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	. 10.9/
CHARENTE	184	75	41	2	265	89	656	+ 12 %
CHARENTE-MARITIME	257	80	63	1	312	97	810	+ 5 %
CORRÈZE	228	56	37	1	256	55	633	+ 18 %
CREUSE	191	64	40	-	219	91	605	+ 21 %
DORDOGNE	207	75	47	1	266	68	664	+ 13 %
GIRONDE	236	56	37	9	264	65	667	+6%
LANDES	308	42	44	1	543	228	1169	+ 7 %
LOT-ET-GARONNE	246	50	34	16	265	62	673	+ 14 %
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	245	53	42	14	228	60	643	+ 11 %
DEUX-SÈVRES	156	62	42	17	271	118	665	+ 15 %
VIENNE	196	50	39	1	233	77	596	+ 4 %
HAUTE-VIENNE	202	56	35	0	207	47	547	+ 6 %
NOUVELLE-AQUITAINE Source - AREC - Données 2021 - Edition 202	228	59	42	7	277	83	697	+9%

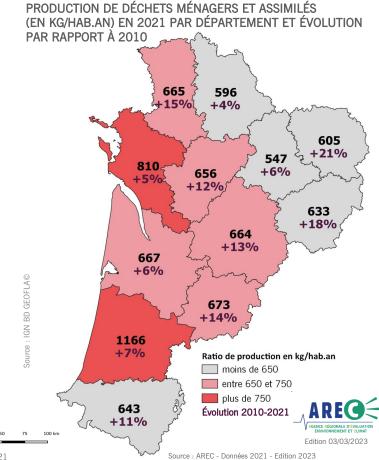
Source : AREC - Données 2021 - Edition 2023

Les contextes démographiques, géographiques et économiques, ainsi que le poids de l'accueil des professionnels en déchèterie et celui de la fréquentation touristique sur certains territoires, expliquent les disparités observées en région, notamment au niveau de la façade littorale.

Les données sur les gravats sont à prendre avec précaution car elles sont non exhaustives. En effet, ces déchets sont parfois directement envoyés en installations de stockage, sans pesée préalable sur un pont-bascule.

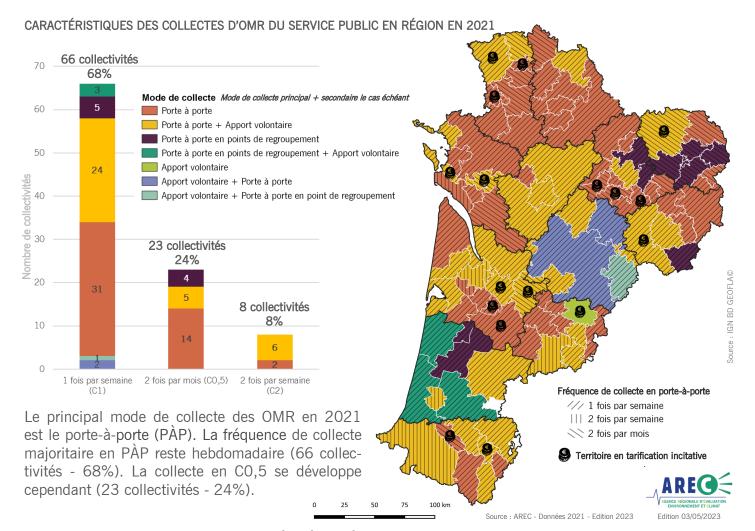
Les ratios de production de DMA évoluent dans une fourchette de 547 kg/hab.an à 1166 kg/hab.an entre le département de la Haute-Vienne et celui des Landes.

Les évolutions des productions de DMA entre 2010 et 2021 varient quant à elles de +4% en Vienne à +21% en Creuse.





ANALYSE DE LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN FONCTION DU MODE DE COLLECTE ET DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE



PERFORMANCE DES COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN FONCTION DU MODE DE COLLECTE EN 2021

	APPORT VOLONTAIRE	APPORT APPORT VOLONTAIRE VOLONTAIRE + PÀP EN POINTS DE + PÀP REGROUPEMENT		PÀP + PÀP APPORT VOLON- TAIRE		PÀP EN POINTS DE	PÀP EN POINTS DE REGROUPEMENT + APPORT VOLON- TAIRE
NOMBRE DE TERRITOIRES	1	2	1	47	35	9	3
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) EN KG/HAB.AN		187*		216	230	242	339

^{*} Détail des ratios des collectivités non communicable (moins de 3 collectivités dans chaque catégorie) - secret statistique Source : AREC - Donnée 2021 - Edition 2023

Les collectes en apport volontaire présentent les ratios les moins élevés, 187 kg/hb.an en moyenne. Ensuite vient la collecte stricte en PÀP (216 kg/hab.an). Dès lors que la collecte est en points de regroupement et/ou mixée avec de l'apport volontaire, les ratios augmentent.

PERFORMANCE DES COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE (Y COMPRIS EN POINTS DE REGROUPEMENT) EN FONCTION DE LA FREQUENCE DE COLLECTE EN 2021

	COLLECTE EN CO,5	COLLECTE EN C1	COLLECTE EN C2
NOMBRE DE TERRITOIRES	18	36	2
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) EN KG/HAB.AN	178	219	*

^{*} Echantillon trop faible pour obtenir une donnée statistique fiable Source : AREC - Donnée 2021 - Edition 2023

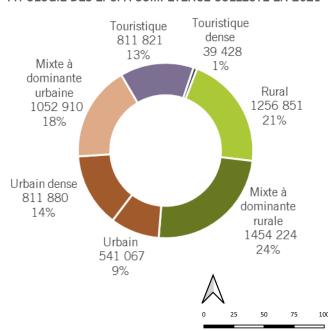
La collecte en PÀP en C0,5 présente le ratio le moins élevé (178 kg/hab.an). Plus la fréquence de collecte augmente, plus les ratios d'OMR collectées augmentent.

À CHAQUE TYPOLOGIE DE TERRITOIRE, DES NIVEAUX DE PRODUCTION SPÉCIFIQUES

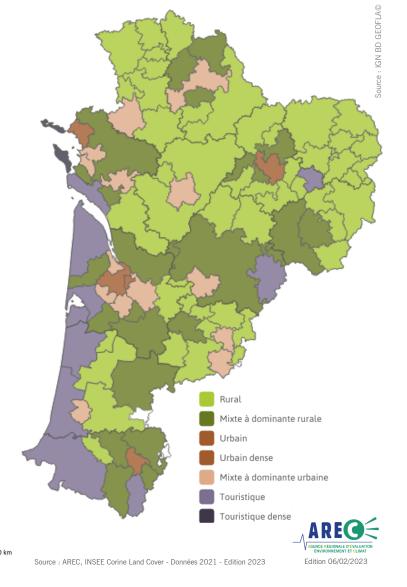
départementales observées sur le territoire EN 2021 régional, la production de déchets ménagers et assimilés est étudiée au regard de la typologie des collectivités afin de prendre en compte les spécificités territoriales (zones rurales, zones urbaines, zones touristiques, ...).

Cette approche permet de définir les ratios médians pour chaque profil de collectivités et ainsi de proposer des références régionales en lien avec les spécificités des territoires.

RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉGIONALE SELON LA TYPOLOGIE DES EPCI À COMPÉTENCE COLLECTE EN 2021



Pour aller au-delà du constat fait des disparités TYPOLOGIE DES COLLECTIVITÉS À COMPÉTENCE COLLECTE EN RÉGION



PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (EN KG/HAB.AN) EN FONCTION DE

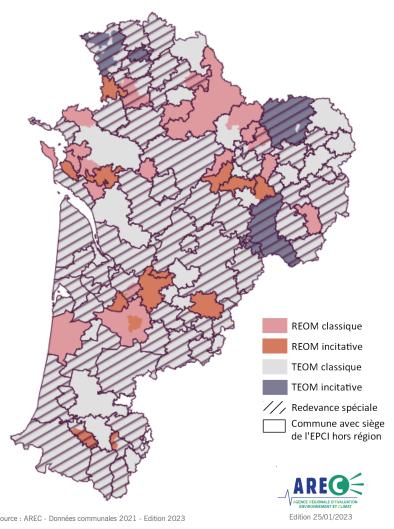
NOMBRE DE TERRITORES	IRE EN 2021	RURAL 46	MIXTE À DOMINANTE RURALE 22	MIXTE À DOMINANTE URBAINE 13	URBAIN ET URBAIN DENSE 5	TOURISTIQUE	TOURISTIQUE DENSE 2
DÉCHETS MÉNAGERS ET	MÉDIANE	626	636	724	540	1087	1600
ASSIMILÉS (DMA)	MOYENNE	642	658	684	555	1055	1602
ORDURES MÉNAGÈRES	MÉDIANE	195	196	230	227	334	539
RÉSIDUELLES (OMR)	MOYENNE	187	201	233	223	331	533

Source - AREC - Donnée 2021 - Edition 2023

Pour en savoir plus : consulter les analyses complémentaires sur les différents flux de déchets composant les DMA (flux de recyclables secs, verre, flux de déchèteries, ...) présentées sur le site de datavisualisation de l'ORDEC www.ordec.arec-nouvelleaquitaine.com

8,9% DE LA POPULATION RÉGIONALE CONCERNÉE PAR UNE TARIFICATION INCITATIVE

MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS EN 2021 PAR EPCI DE COLLECTE.



Le principal mode de financement du service public de prévention et de gestion des déchets en région en 2021 est la Taxe Ordures d'Enlèvement des Ménagères (TEOM) : celle-ci concerne près de 83% de population régionale alors que la Redevance d'Enlèvement des **Ordures** Ménagères (REOM) est prélevée auprès d'environ 8% des usagers.

Le financement du service par le biais du budget général n'est plus utilisé en région.

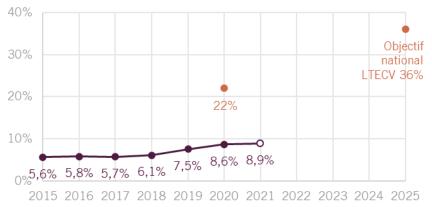
17 collectivités exerçant la compétence collecte des déchets ont mis en place une tarification incitative sur tout ou partie de leur territoire en 2021 en région. Ceci représente environ 528 700 habitants, soit 8,9% de la population régionale.

Depuis 2021, la dynamique se poursuit : certaines collectivités ont rendu tarification effective sur leur territoire. d'autres sont en cours de déploiement opérationnel ou le prévoient à court terme (C.C de l'Ile d'Oléron, SMD3, SIMER, C.C Ventadour-Egletons-Monédières, C.C Porte Océane Limousin, C.C du Thouarsais,...).

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe un objectif national de vingt-cinq millions d'habitants couverts par une tarification incitative en 2025. Cela représente environ 36% de la population française en 2025 sur la base de l'évolution de la population estimée par I'INSEE.

Le niveau de couverture en région en 2021 est inférieur à ce taux, ainsi qu'à celui attendu en 2020 (22%).

ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION RÉGIONALE PAR UNE TARIFICATION INCITATIVE ET COMPARAISON AVEC L'OBJECTIF NATIONAL À 2025



Source : AREC - Edition 2023

UN COÛT AIDÉ MÉDIAN DU SPPGD DE 102,8 €HT/HAB EN RÉGION

Le coût aidé régional médian tous flux du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) en 2021 est de 102,8 €HT/hab.an (sur la base des matrices ComptaCoût® validées au 10/01/2023).

Pour en savoir plus : consulter le référentiel régional des coûts disponible sur le site de datavisualisation de l'ORDEC

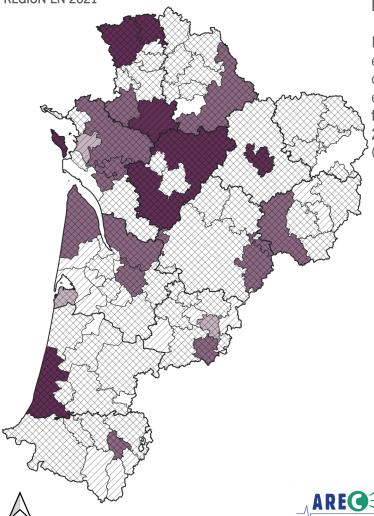
GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

En 2021, on dénombre en région 1 composteur individuel pour 9 habitants. Ce ratio est en augmentation par rapport à 2015, année de référence du SRADDET (1 composteur individuel pour 12 habitants), ce qui traduit un déploiement de plus en plus important de composteurs individuels fournis ou subventionnés par les collectivités.

Le taux d'équipement des maisons individuelles atteint 27% à l'échelle de la région. Le déploiement d'équipements est également constaté pour les composteurs partagés (en pieds d'immeuble, de quartier, ...) et pour les composteurs en établissement (restauration collective notamment). Le nombre de composteurs partagés a été multiplié par 5,2 entre 2015 et 2021 et celui des composteurs en établissement par 4,1 sur la même période.

Ainsi, un peu plus de 1,4 million d'habitants disposent d'un composteur (individuel ou partagé) mis en place ou aidé par les collectivités en 2021, soit 24% de la population régionale.

SOLUTIONS DE GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS MISES EN PLACE PAR LES COLLECTIVITÉS DE LA **RÉGION EN 2021**



Certaines collectivités ont également fait le choix de développer des solutions de collecte biodéchets.

En région, en 2021, 21 collectivités se sont déjà engagées dans cette voie. Les collectes sont destinées aux particuliers et/ou aux professionnels en fonction des programmes mis en place. 39 913 tonnes de biodéchets ont ainsi été collectées en 2021. Environ 65 560 habitants sont concernés (1,1% de la population régionale).

Compostage

- Compostage en établissement
- //// Compostage individuel et partagé auprès des ménages

Collecte des biodéchets

- Collecte auprès des ménages
- Collecte auprès des ménages et des professionnels
- Collecte auprès des professionnels

BILAN À 2021 DU NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS MIS EN PLACE OU AIDÉS PAR LES COLLECTIVITÉS À COMPÉTENCE DÉCHETS EN RÉGION

COMPOSTEURS INDIVIDUELS	631 913
SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ	1 871
COMPOSTEURS EN ÉTABLISSEMENT	2 689

Source : AREC - Données 2021 - Edition 2023

Tous ces équipements contribuent au déploiement de la généralisation du tri à la source des biodéchets qui doit être effective au 31 décembre 2023. C'est un objectif fort de la LTECV et de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, dite loi AGEC. En région, désormais 31% de la population a accès à une solution de tri à la source des biodéchets fournie/aidée par les collectivités (compostage et/ou collecte).

Source : AREC - Données 2021 - Edition 2023



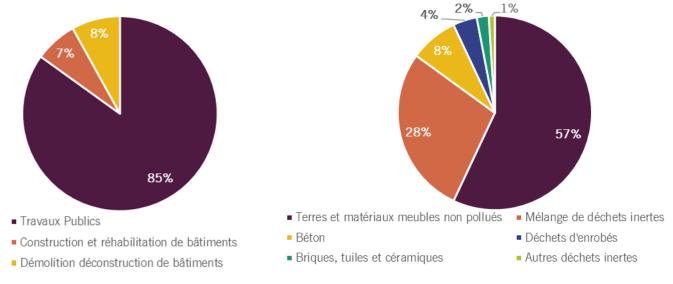
DÉCHETS INERTES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS : PLUS DE 12,6 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

En Nouvelle-Aquitaine, la production de déchets inertes du BTP est estimée à environ de 12 609 milliers de tonnes en 2021. Par rapport à l'année 2015 (année de référence du Volet DÉCHET du SRADDET), sa progression est de +15% en lien avec une activité toujours plus soutenue dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Environ 85% de ces déchets sont produits par le secteur des travaux publics, 8% par celui de la démolition et 7% par le secteur du bâtiment.

Les terres et déchets inertes en mélange constituent à eux seuls près de 85% du gisement.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE DÉCHETS INERTES DU BTP (EN TONNES) PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS ET NATURES DE DÉCHETS EN 2021



3 3 3 4

Milliers

de tonnes

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2021 - Edition 2023

RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DU GISEMENT DE DÉCHETS INERTES DU BTP EN 2021

La Gironde reste toujours très largement le premier département producteur de déchets inertes en représentant 26% du gisement régional.

Le gisement peut varier significativement d'un chantier ou d'un territoire à un autre en fonction du niveau d'activité, de la typologie des chantiers et de leurs caractéristiques géotechniques (sols argileux, calcaires, sableux...).



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2021 - Edition 2023

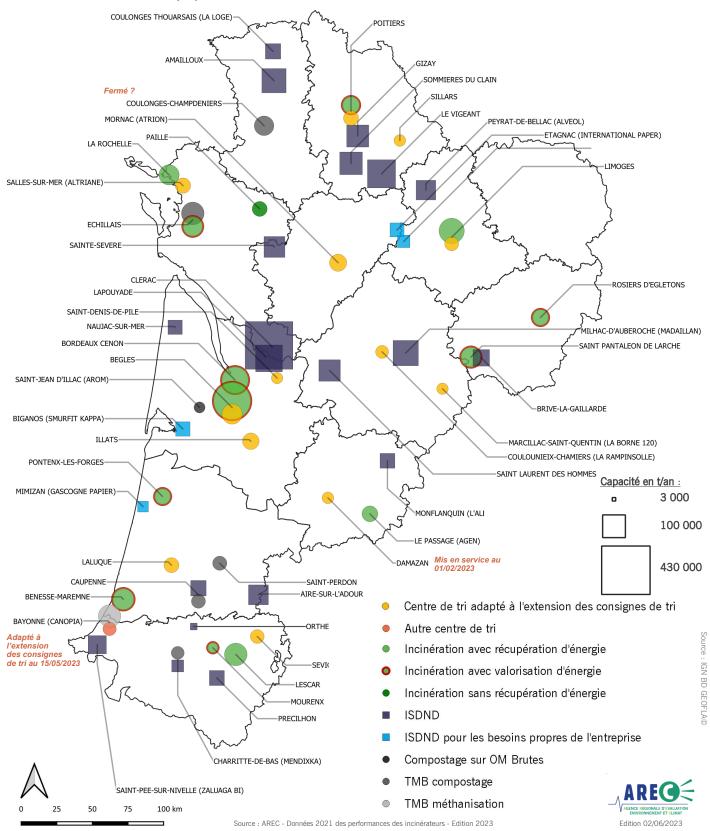
Pour en savoir plus : consulter l'étude de la CERC sur les déchets inertes du BTP en Nouvelle-Aquitaine en 2021, disponible sur les sites www.cerc-na.fr ou www.arec-nouvelleaguitaine.com



TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX EN RÉGION

LES INSTALLATIONS DE TRI, VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON **INERTES EN RÉGION**

INSTALLATIONS DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS, D'INCINÉRATION, DE STOCKAGE ET DE TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE (TMB) DES DÉCHETS RÉSIDUELS AU 01/01/2023





La carte ci-avant recense en Nouvelle-Aquitaine 58 installations dédiées au tri des emballages ménagers, à l'incinération, au stockage et au prétraitement (tri mécano-biologique - TMB - et compostage sur ordures ménagères brutes) des déchets résiduels au 1er janvier 2023, réparties comme suit selon leur nombre et leur capacité annuelle totale.

INSTALLATIONS DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS. D'INCINÉRATION. DE STOCKAGE ET DE PRÉTRAITEMENT (TMB ET COMPOSTAGE SUR OM BRUTES) DES DÉCHETS RÉSIDUELS AU 01/01/2023

INSTALLATIONS RECENSÉES AU 01/01/2023	NOMBRE	CAPACITÉ EN T/AN
CENTRES DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS***	13	371 500
INSTALLATIONS DE PRÉTRAITEMENT DES OMR	7	312 700
INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)*	24	1 679 060
INCINÉRATEURS AVEC VALORISATION D'ÉNERGIE**	9	784 000
AUTRES INCINÉRATEURS	5	325 000

^{*} dont 4 unités internes à des entreprises (82 000 t/an)

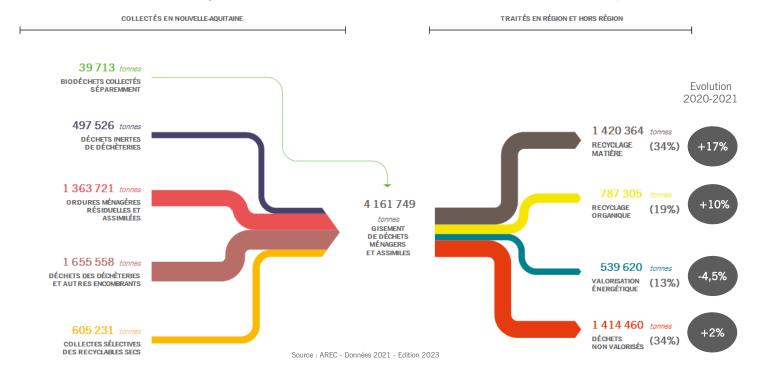
Source : AREC - Données 2023 - Edition 2023

66% DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉGIONAUX ORIENTÉS VERS DE LA VALORISATION

En Nouvelle-Aquitaine, 66% des flux de déchets ménagers et assimilés (gravats et déchets dangereux inclus) sont collectés pour être orientés vers du recyclage matière ou de la valorisation énergétique en 2021, répartis comme suit :

- 53% orientés vers de la valorisation matière et organique ;
- 13% orientés vers de la valorisation énergétique.

FLUX ET FILIÈRES DE TRAITEMENT/VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2021



Pour bien comprendre : Les taux de recyclage et valorisation présentés ici sont calculés sur la base des déchets dits « orientés vers » les différentes installations de recyclage, compostage et valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'ils sont établis sur la base des déchets entrants dans ces installations, a contrario des taux de recyclage et de valorisation des déchets réellement valorisés.

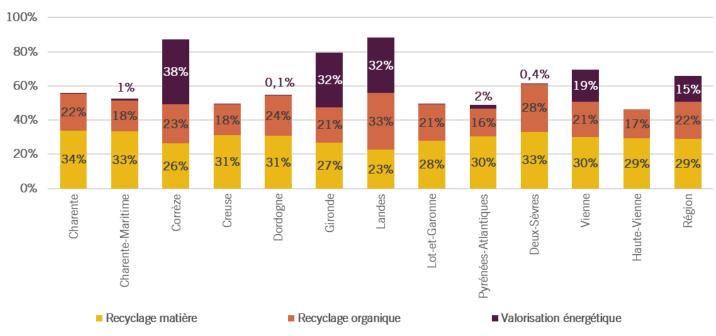
^{**} au regard des performances des incinérateurs observées au cours de l'année 2021

^{***} hors centre de tri de Damazan ouvrant au 01/02/2023



66% DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉGIONAUX ORIENTÉS VERS DE LA VALORISATION (SUITE)

TAUX DE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS GRAVATS ET DANGEREUX) PAR DÉPARTEMENT EN 2021 (EN « ORIENTÉS VERS »)



Source : AREC - Données 2021 - Edition 2023

Les départements pour lesquels les taux de déchets ménagers et assimilés (hors gravats et dangereux) orientés vers de la valorisation sont les plus élevés, et se situent au-delà de 75%, sont les Landes, la Corrèze et la Gironde. Ces 3 départements disposent notamment d'incinérateurs avec des rendements énergétiques performants en 2021. Si l'on regarde les performances hors valorisation énergétique, les disparités régionales sont moins marquées : les taux de recyclage matière varient de 23 à 34% et les taux de recyclage organique de 16 à 33%.

TAUX DE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES PAR DÉPARTEMENT EN 2021 (EN « ORIENTÉS VERS ») ET ÉVOLUTION ENTRE 2015 ET 2021

	Charente	Charente- Maritime	Corrèze	Creuse	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et- Garonne	Pyrénées- Atlan- tiques	Deux- Sèvres	Vienne	Haute- Vienne
Taux 2021	59%	55%	54%	54%	57%	53%	58%	54%	52%	61%	55%	55%
Evolution 2015-2021	+5%	+8%	+11%	+11%	+10%	+5%	+2%	+9%	+3%	+8%	+6%	+1%

Région 55% en 2021 +5,7% entre 2015 et 2021

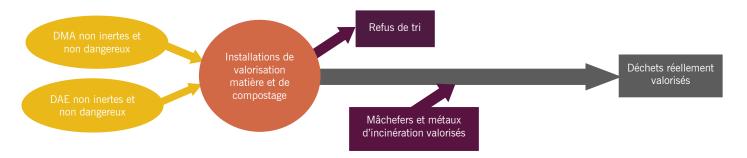
Source : AREC - Données 2021 - Edition 2023

Les taux de déchets non dangereux non inertes orientés vers du recyclage matière et organique (valorisation matière) sont en légère augmentation à l'échelle régionale sur la période 2015-2021. En 2021, ils varient selon les départements de 52% (département des Pyrénées-Atlantiques) à 61% (département des Deux-Sèvres).

56,2% DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES RÉGIONAUX VALORISÉS MATIÈRE EN 2021

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) définit des objectifs de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes aux horizons 2020 et 2025, respectivement 55% et 65%, repris dans le SRADDET et complété avec un objectif supplémentaire de 70% en 2030.

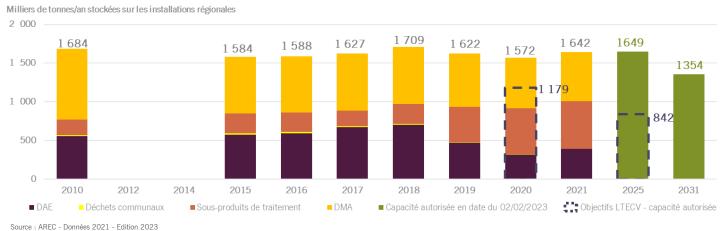
Ces objectifs concernent les déchets réellement valorisés, c'est-à-dire les déchets orientés vers de la valorisation (cf. ci-avant), déduction faite des refus et en ajoutant les résidus d'incinération valorisables (mâchefers et métaux).



Le taux de valorisation ainsi calculé est alors pour la région de 56,2%, en légère augmentation par rapport à 2020, et 1,2 point au-dessus de l'objectif de 2020. L'atteinte de l'objectif à 2025 demande cependant une augmentation de 9 points en 4 ans.

UNE DIMINUTION TROP FAIBLE DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES STOCKÉS SUR LES INSTALLATIONS DE LA RÉGION ENTRE 2010 ET 2021

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES STOCKÉS SUR LES INSTALLATIONS RÉGIONALES ENTRE 2010 ET 2021



La LTECV fixe comme objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025. En 2020, l'objectif n'a pas été atteint malgré une baisse observée intensifiée.

En 2021, les tonnages stockés sont supérieurs à ceux de 2020 et de 2019 (+4,5% par rapport à 2020). Cette hausse est essentiellement due à la hausse des DAE « bruts » et sous-produits de traitement alors que les DMA ont diminué de -3,5% entre 2020 et 2021. Entre 2010 et 2021, les tonnages stockés ont de fait uniquement baissé de -2,6%.

Le contexte régional rend les objectifs difficilement atteignables, du fait en particulier de capacités autorisées aux horizons 2025 et 2031, largement supérieures aux valeurs cibles de la LTECV reprises dans le volet DECHET du SRADDET.



En 2021, plus de **10 millions de tonnes de déchets inertes** ont été tracées par la CERC* **sur les installations de Nouvelle-Aquitaine** (hors transit estimé à 955 kt), contre 5,3 millions de tonnes en 2015, passant ainsi le niveau de captation des déchets inertes dans les installations de 49% à 80%.

D'une manière générale, une **amélioration de la connaissance** sur la gestion des déchets inertes explique cette augmentation, et en particulier sur le remblayage en carrière (plus de déclarants) mais la CERC évoque également un taux de captation des déchets par les installations de plus en plus élevé, ainsi qu'une activité Bâtiment et Travaux Publics plus soutenue accompagnée d'un développement du nombre d'installations.

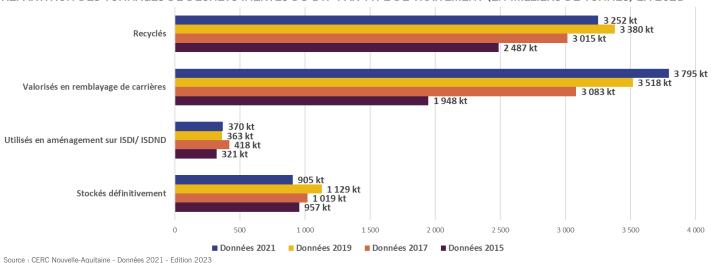
455 installations de traitement/valorisation des déchets inertes ont ainsi été recensées par la CERC en Nouvelle-Aquitaine (contre 293 en 2015) et 24 plateformes de transit, soit 479 installations au total. La répartition par type d'installation est la suivante :

Carrières (remblayage et/ou recyclage)	153 installations
Plateformes de recyclage	139 installations
Centrales d'enrobage et plateformes associées	36 installations
ISDND (stockage et/ou valorisation)	13 installations
ISDI (stockage et/ou valorisation)	114 installations
Plateformes de transit	24 installations

74% DES DÉCHETS INERTES ENTRANTS SUR LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT EN RÉGION SONT VALORISÉS

Le volet DECHET du SRADDET fixe des objectifs de valorisation des déchets inertes du BTP par rapport au gisement identifié à 80% en 2025 et 2031. En 2021, le taux de valorisation est de 74% par rapport au gisement identifié, entrant sur les installations régionales, soit 10 points en-deçà de l'objectif 2025 du SRADDET.

RÉPARTITION DES TONNAGES DE DÉCHETS INERTES DU BTP PAR TYPE DE TRAITEMENT (EN MILLIERS DE TONNES) EN 2021



Le volet DECHET du SRADDET fixe aussi des objectifs de valorisation des déchets inertes du BTP par rapport au gisement total estimé à 71% en 2025 et 80% en 2031. En 2021, le taux de valorisation des déchets inertes en région est de 59% par rapport au gisement total estimé, soit 12 points en-deçà de l'objectif du SRADDET pour 2025 et 21 points en-deçà de celui pour 2031. Les déchets inertes peuvent toutefois également être valorisés dans le cadre de projets d'aménagements sans entrer sur des installations.

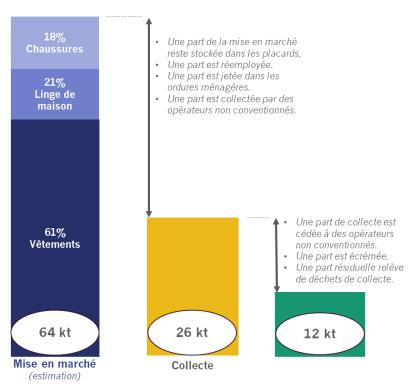
Pour en savoir plus : consulter l'étude de la CERC sur les déchets inertes du BTP en Nouvelle-Aquitaine en 2021, disponible via les sites www.cerc-na.fr ou www.arec-nouvelleaquitaine.com



FOCUS SUR LA FILIÈRE À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) DES TEXTILES D'HABILLEMENT. LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC) DES PARTICULIERS EN RÉGION

4,5 KG/HAB DE TLC COLLECTÉS EN 2021 EN RÉGION DANS LE CADRE DE LA FILIÈRE REP

CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE REP DES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES DES PARTICULIERS EN RÉGION EN 2021



Source : AREC / Refashion - Données 2021 - Edition 2023

12 milliers de tonnes de textiles usagés ont été triées en région en 2021 par les 8 opérateurs de tri conventionnés avec l'éco-organisme Refashion dans le cadre de la filière REP, soit 6% des quantités triées par les 66 opérateurs de tri conventionnés en France et en Europe.

En 2021, 190 milliers de tonnes de TLC ont été triées par les 66 centres de tri conventionnés avec Refashion en France et en Europe. Celles-ci ont fait l'objet des destinations suivantes:

- Réutilisation pour 57,9% dont 95% à l'export ;
- Recyclage pour 2,1% de dont 70% à l'export : \rightarrow
- Valorisation en CSR pour 8,7%;
- Élimination pour 1,3%.

Ces résultats globaux masquent cependant des situations variables de dispersion des taux, qui dépendent de la capacité de tri des centres.

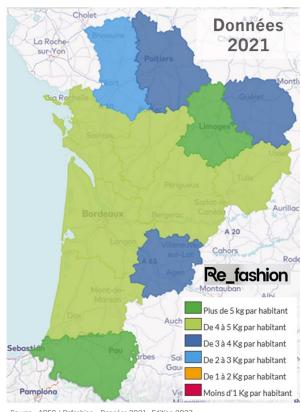
Pour en savoir plus : consulter la page dédiée à la filière des textiles en région présentée sur le site de datavisualisation de l'ORDEC www.ordec.arecnouvelleaguitaine.com

10.5 kg/hab de Textiles Linges Chaussures ont été mis en marché en région en 2021 (estimation).

4.5 kg/hab ont été collectés, soit 25% de plus que la moyenne française qui est de 3,6 kg/hab en 2021. Pour rappel, l'objectif fixé dans le cahier des charges de l'agrément de l'éco-organisme est de 50% des quantités mises en marché, soit environ 4,6 kg/hab.

Le maillage régional en points d'apport volontaire (PAV) est de 1 pour 1 106 habitants en 2021 : il est plus développé que la moyenne nationale (1 PAV pour 1 494 habitants). L'objectif fixé dans le cahier des charges de l'agrément de l'écoorganisme est de 1 PAV pour 1 500 habitants.

RATIOS DE COLLECTE DES TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES DES PARTICULIERS PAR LA FILIÈRE REP PAR DÉPARTEMENT EN 2021



Source : AREC / Refashion - Données 2021- Edition 2023

LEXIQUE

BTP Bâtiment et Travaux Public

CCI Chambre de Commerce et d'Industrie

CERC Cellule Économique Régionale de la Construction

DAE Déchets des Activités Économiques

EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale

EIT Écologie Industrielle et Territoriale

EITNA Centre de ressource pour l'EIT en région Nouvelle-Aquitaine

ETP Equivalent Temps Plein

GEREP Gestion Électronique du Registre des Émissions Polluantes

ISDND Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

LTECV Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte
PLPDMA Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
SOLTENA Solutions pour la Transition Energétique de Nouvelle-Aquitaine

SPPGD Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TETE Territoire Engagé Transition Écologique

TMB Tri Mécano-Biologique

Pour retrouver toutes les données détaillées de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire

www.ordec.arec-



nouvelleaquitaine.com

Toutes les publications de l'AREC sont disponibles en ligne sur www.arec-nouvelleaquitaine.com/mediatheque ou sur demande à info@arec-na.com



L'association AREC, Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre

les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et le suivi dans les domaines suivants : énergie (production et consommation, énergies renouvelables), émissions de gaz à effet de serre, ressources (biomasse...) et déchets.

L'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.







60 rue Jean-Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex
05 49 30 31 57
info@arec-na.com
www.arec-nouvelleaquitaine.com

@AREC_NA